



ENTREPRISES

Le groupe vendéen Atlantic passe sous pavillon japonais

Le spécialiste des pompes à chaleur était en proie à un conflit entre ses actionnaires familiaux. Il est racheté par Paloma Rheem.

Emmanuel Egloff

C'est sans doute la moins mauvaise des solutions. Le groupe vendéen Atlantic, leader français des pompes à chaleur, radiateurs et autre VMC (ventilations mécaniques contrôlées) avec ses marques Atlantic, Sauter ou Thermor, va prochainement passer sous pavillon japonais. «Groupe Atlantic et Paloma Rheem annoncent la signature d'un accord pour créer un leader mondial des solutions HVAC (Heating Ventilation Air Conditioning, ce qui signifie «chauffage, ventilation et climatisation», NDLR)», ont annoncé les deux sociétés dans un communiqué publié lundi en fin de journée, précisant que cet accord était «en vue d'une prise de participation majoritaire de Paloma Rheem au sein du groupe Atlantic».

Depuis de nombreuses années, Atlantic devait composer avec un conflit entre ses principaux actionnaires. Le groupe Atlantic a été créé en 1968 par deux ingénieurs, Paul Radat et Pierre Lamoure. Pendant plusieurs décennies, ils ont développé le groupe à coups d'acquisitions mais également grâce à une solide croissance interne. Les soucis ont commencé en 2016 et 2017, après le décès rapproché des deux fondateurs. Les deux familles possédaient alors 99,8 % du capital de

l'entreprise vendéenne. Des divergences sont rapidement apparues entre les tenants d'une expansion à marche forcée à l'international et ceux plus centrés sur l'Hexagone.

Ces difficultés n'ont pas empêché Atlantic de se développer. Le groupe a doublé son chiffre d'affaires en dix ans, pour le porter à 3 milliards d'euros. Il emploie 12000 salariés dans 31 sites industriels, dont 13 en France. Ces dernières années, il a bénéficié d'une politique d'aide publique, française et européenne, pour pousser au développement d'acteurs européens des pompes à chaleur, perçu comme un vecteur de décarbonation pour le logement et les bureaux. En 2023, après de nombreuses hésitations, le groupe avait décidé d'investir 140 millions d'euros pour construire une usine géante de pompes à chaleur à Chalon-sur-Saône.

Mais, inévitablement, le conflit entre actionnaires avait des conséquences sur la bonne marche de l'entreprise. Dans un monde de plus en plus complexe, il faut pouvoir décider et réagir vite. En 2022, les deux partis mandatent Marc Sénechal, mandataire judiciaire habitué des dossiers difficiles, pour trouver une solution. Le divorce entre les deux familles lui apparaît rapidement comme la seule envisageable. Les membres du

clan Lamoure acceptent de céder leur participation. Pendant de nombreux mois, des fonds d'investissement regardent le dossier. Mais aucun accord n'est trouvé. Finalement, il y a quelques mois, la famille Radat accepte de vendre suffisamment d'actions pour céder le contrôle de la société.

«Faire émerger un leader mondial»

Les choses s'accélèrent à partir de ce moment-là. De nombreuses entreprises industrielles s'intéressent au dossier. Le japonais Paloma Rheem finit par emporter la partie car il coche de nombreuses cases pour assurer la pérennité industrielle d'Atlantic. Et donc le maintien des sites en France. «Dans un contexte de consolidation globale du marché et de concurrence internationale renforcée, cette opération réunit deux acteurs parfaitement complémentaires sur les plans géographique, technologique et industriel pour faire émerger un leader mondial», indique le communiqué du groupe Atlantic.

Paloma Rheem est présent sur le même segment d'activité que le français. Il opère «à la fois dans les activités de climatisation et de production d'eau chaude», indique Atlantic. Il est composé de plusieurs sociétés, Paloma et Fujitsu General au Japon, ainsi que



Rheem aux États-Unis.

Les deux entreprises affichent, également, une taille relativement similaire, puisque le groupe japonais réalise un chiffre d'affaires d'environ 5,4 milliards d'euros. À l'heure du réchauffement climatique, c'est bien le potentiel des activités de climatisation et autres pompes à chaleur en Europe qui motive les dirigeants nippons. Ils ont prouvé ces dernières années qu'ils étaient capables de gérer différentes cultures d'entreprise. Le groupe est en effet issu de la prise de contrôle, en 1988, de l'américain Rheem par le japonais Paloma. La part d'activité issue de Rheem est encore largement majoritaire aujourd'hui. La société est également parvenue, au fil des années, à intégrer des acquisitions sans difficulté. Dernière en date : début 2025, Paloma Rheem a pris le contrôle

du japonais Mitsubishi General.

Ce qui avait permis de faire connaissance avec Atlantic. «Depuis plus de trente ans, Fujitsu General est un partenaire du groupe Atlantic, qui assure la distribution en France et au Benelux des équipements de climatisation de Fujitsu General», précise l'entreprise française. Un partenariat renforcé en 2022 «avec la création d'une joint-venture dédiée à la production locale de pompes à chaleur air-eau».

Dernier atout : le positionnement géographique largement complémentaire des deux entreprises. En 2024, avant l'acquisition de Mitsubishi General, donc, le groupe japonais ne réalisait que 4 % de ses ventes en Europe. À l'inverse, le Vieux Continent est une place forte d'Atlantic, où il occupe le deuxième rang

dans le domaine des pompes à chaleur.

L'opération devra être approuvée par le gouvernement, dans le cadre des investissements étrangers. Pour le convaincre, les deux entreprises précisent que «dans le cadre de ce projet, Groupe Atlantic conservera son siège en France et deviendra une entité autonome au sein du groupe Paloma Rheem». De plus, «l'équipe de management actuelle restera en place afin d'assurer la continuité stratégique et opérationnelle du groupe». Enfin, «une partie des actionnaires familiaux historiques demeureront actionnaires minoritaires de Groupe Atlantic». ■



Le groupe Atlantic possède 31 usines, dont 13 en France (ici, celle de Billy-Berclau, dans le Pas-de-Calais). ATLANTIC